



LE PRÉSIDENT

Réf : 154/09/JPD/GM/FY

Monsieur Bernard Accoyer
Président de l'Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75 355 Paris 07 SP

Paris, le 1^{er} avril 2009

Monsieur le Président,

Je tiens à vous exprimer l'indignation de la Ligue des droits de l'Homme face à la présence d'un député, président d'un groupe d'étude parlementaire, lors d'un hommage à quatre membres de l'OAS condamnés pour assassinat ou tentative d'assassinat, dont l'un pour plusieurs attentats contre le président de la République française.

En effet, le 26 mars dernier, M. Elie Aboud, président du groupe d'étude parlementaire aux rapatriés, s'est joint à un rassemblement au cimetière neuf de Béziers devant une stèle ornée d'une plaque dédiée à quatre anciens membres des commandos de l'OAS. Cette stèle porte les noms et les portraits de : Jean-Marie Bastien-Thiry qui a dirigé le 22 août 1962 l'attentat du Petit-Clamart contre le général de Gaulle ; Roger Degueldre, chef des commandos « Delta » qui a notamment organisé l'assassinat le 15 mars 1962 à Alger de six enseignants des Centres sociaux éducatifs ; Albert Dovecar et Claude Piegts, qui ont participé à l'assassinat du commissaire central d'Alger Roger Gavoury, le 31 mai 1961.

Le 27 mars, la Ligue des droits de l'Homme a déclaré lors d'une conférence de presse à Béziers : « Le député, dont nous connaissons les valeurs, a commis une maladresse, nous voudrions qu'il la reconnaisse et qu'il clarifie sa position. » Quelle ne fut pas notre consternation quand ce dernier a répondu : « Il n'y a pas eu de maladresse, c'est un acte que j'ai bien mesuré [...] Je ne regrette pas ma présence » (*Midi Libre*, 28 mars 2009).

De son côté, l'organisateur de ce rassemblement, M. Alain Algudo, président du CDFA/UCDARA, s'est félicité dans un communiqué que ce parlementaire se soit « incliné ostensiblement à [ses] côtés devant les effigies de nos martyrs » et participé au « dépôts de gerbes de notre collectif ». Devant cette stèle, le 2 novembre 2008, M. André Troise, qui s'enorgueillit d'avoir été un membre de l'OAS, avait, malgré un arrêté municipal interdisant les prises de paroles, lu un texte célébrant le souvenir de ces « partisans patriotes de l'Algérie française » (*Midi Libre*, 3 novembre 2008).

Les amnisties qui ont suivi la guerre d'Algérie n'effacent pas les faits et l'apologie de crimes est passible de nos lois. J'ajoute que, dans le cas de Jean-Marie Bastien-Thiry, sa condamnation n'a pas été amnistiée, puisque l'attentat contre le général de Gaulle au Petit-Clamart commis le 22 août 1962 ne fait pas partie des « infractions commises avant le 20 mars 1962 » concernées par l'amnistie prévue par les Accords d'Evian.

La Ligue des droits de l'Homme demande que les monuments de ce type, notamment à Perpignan et à Béziers, soient retirés des espaces publics que sont les cimetières, comme l'a été récemment celui de Marignane.

Nombreux sont les citoyens de toute origine et de toute appartenance politique qui nous ont fait part de leur indignation et attendent de votre part la ferme réaction que commande votre fonction.

Recevez, monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

Jean-Pierre Dubois